

Convocation Conseil Municipal
Séance du Mercredi 22 Janvier 2025

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la prochaine réunion du Conseil Municipal, se tiendra :

Mercredi 22 Janvier 2025 à 19 heures
Salle du Conseil (Auditorium).

L'ordre du jour portera sur les points budgétaires suivants :

- Approbation du compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 11 décembre 2024.
 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de la délégation du Conseil Municipal au Maire (*Article L2122 du CGCT – délibération n° 20231122H*).
- 1) Règlement Intérieur du Conseil Municipal
 - 2) Finances : Affectation anticipée des résultats 2024 du Budget Principal Ville de Pons et ses Budgets Annexes (Cinéma Le Vauban – Camping – Maison de Santé – Photovoltaïque – Lotissement d'Aquitaine – RCU chaleur extension)
 - 3) Finances : Fiscalité vote des taux d'imposition 2025
 - 4) Finances : Budgets Primitifs 2025 de la Ville de Pons et de ses Budgets Annexes (Cinéma Le Vauban – Camping – Maison de Santé – Photovoltaïque – Lotissement d'Aquitaine – RCU chaleur extension)
 - 5) Finances : Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP/CP
 - 6) Personnel communal : Emploi non permanent Contrat projet « Animateur Microfolie »
 - 7) Retrait délibération n° 20241009I portant sur la dénomination de la Salle Polyvalente, de la Maison des Associations et de l'Espace à la Distillerie
 - 8) Dénomination de la Salle Polyvalente, de la Maison des Associations et de l'Espace à la Distillerie
 - 9) Protection Fonctionnelle à Madame la Première Adjointe
 - 10) Constitution de partie civile au nom de la Commune
 - 11) Consultation citoyenne portant sur la modification du projet d'aménagement de la Rue Gabriel Moreau (partie basse)
 - 12) Convention avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime portant sur l'itinéraire cyclable Pons-Bougneau
 - 13) Acquisition terrain Rue Thiers (BH 263)
 - 14) Questions diverses


Pour rappel et information, conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT, une première convocation annexée des différents documents budgétaires a été transmise à l'ensemble du Conseil Municipal 12 jours avant la réunion du conseil municipal.

Les débats sont retransmis sur la page Facebook de la Ville de Pons et sur Radio Pons.

- *Il est rappelé que toute personne souhaitant aborder un point hors ordre du jour doit le faire conformément aux règles édictées par le règlement intérieur voté à l'unanimité du Conseil municipal le 27 mai 2020. Des questions diverses peuvent donc être adressées au Maire 48 heures avant la date du Conseil, soit avant le 20 janvier 2025, 19h. Il s'agit là du bon fonctionnement de nos instances, la démocratie ne pouvant s'exprimer clairement que lorsque les règles sont respectées par tous.*

Une note de synthèse relatant les points évoqués ci-dessus, est jointe à la présente convocation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.


Le Maire,
Jacky BOTTON